

A l'attention des Présidents des Comités
Nationaux et Scientifiques Internationaux de l'ICOMOS

Objet :
Appel à candidatures
Election du Président du Comité Consultatif de l'ICOMOS
Edimbourg, septembre 2006

Chers Collègues,

Les prochaines élections pour les postes de Président et Vice-Président du Comité Consultatif auront lieu à Edimbourg en septembre 2006 lors de la réunion du Comité Consultatif de l'ICOMOS en Ecosse. Les Comités Nationaux et les Comités Scientifiques Internationaux sont invités à proposer un candidat choisi parmi les Présidents des Comités Nationaux et des Comités Scientifiques Internationaux.

Le procédé concernant les candidatures se fera en deux étapes :

- Toutes les candidatures reçues par le Secrétariat International **avant le vendredi 21 juillet 2006** seront diffusées à tous les Présidents des Comités Nationaux et Scientifiques Internationaux, et mis en ligne sur le site web de l'ICOMOS pour permettre aux Comités d'avoir suffisamment de temps pour prendre connaissance des présentations des différents candidats. **Les candidatures reçues après cette date ne pourront pas être diffusées par le Secrétariat International.**
- Cependant, les candidatures restent ouvertes jusqu'à la **date limite finale** pour la soumission des candidatures fixée à **18H00 la veille de l'ouverture de la réunion du Comité Consultatif** en septembre. Une liste finale des candidats sera diffusée par le Secrétariat International au début de la réunion du Comité Consultatif.

Les candidats devront être membres actuels du Comité Consultatif, c'est-à-dire Président d'un Comité National ou Scientifiques International mais, à l'exception du Président du Comité Consultatif en fonction, ils ne devront pas être au moment de la nomination des candidats, membres du Comité Exécutif.

En accord avec les directives établies par le Comité Exécutif (Mars 2000) et le « Règlement intérieur du Comité Consultatif » (qui a été amendé par le Comité Consultatif lors de sa réunion à Dubrovnik en octobre 2001), votre proposition devra comprendre :

- Une nomination écrite, signée par le Secrétaire Général du Comité National ou du Comité Scientifique International que le candidat/la candidate préside.
- Le CV du candidat ou de la candidate (pas plus de 10 lignes).
- Sa plateforme électorale (pas plus de 250 mots).
- Une attestation confirmant que le candidat ou la candidate confirme sa volonté de servir si il ou elle est élu(e). Les candidats sont aussi priés d'indiquer dans l'éventualité d'une non élection au poste de Président, s'ils souhaitent se présenter au poste de Vice-Président. (Il est rappelé aux candidats que les membres des Comités Exécutif et Consultatif de l'ICOMOS doivent financer leur propre participation aux réunions incluant les frais de voyage et d'hébergement et que le Secrétariat International ne peut fournir aucun soutien financier).

Je vous prie de transmettre ces documents aussi en format électronique au Secrétariat International - secretariat@icomos.org

Lorsque vous déposerez votre nomination soit à l'avance avant le 21 juillet, soit la veille du jour d'ouverture de la réunion du Comité Consultatif, veuillez prendre en compte les points suivants :

- Le Président du Comité Consultatif est membre du Comité Exécutif.
- Selon les statuts de l'ICOMOS, à l'exception du pays du Président de l'ICOMOS (dans le cas présent, l'Allemagne), aucun pays ne pourra être représenté par plus d'une personne au Comité Exécutif.
- En conséquence, aucun candidat ne pourra être nommé parmi les pays suivants, dont un membre a déjà été élu au Comité Exécutif :

Canada	Malte	Belgique
Israël	Afrique du Sud	Bulgarie
USA	Norvège	Macédoine
Australie	France	Pologne
Hongrie	Japon	Mexique
Argentine	République de Corée	
Chine	Cuba	

Lors de la réunion du Comité Consultatif en septembre 2006, l'élection sera faite à bulletin secret aux conditions suivantes :

- Un Comité, un vote,
- Chaque Président d'un Comité National ou Scientifique International pourra donner une procuration écrite à un membre de son Comité pour exercer ce vote.
- Aucune personne ne pourra avoir plus d'une procuration.
- Pour être élu, tout candidat devra recevoir une majorité des votes (50 % des votes plus un). Si aucun candidat ne reçoit la majorité des votes au premier tour, il y aura des tours supplémentaires, en éliminant à chaque fois le candidat qui aura reçu le moins de votes.
- L'élection du Président devra avoir lieu en premier, après quoi chaque candidat non-élu qui le désire pourra être ajouté à la liste des candidats pour l'élection du Vice-Président.
- Soumis à l'approbation du Comité Consultatif, le Comité Exécutif propose que le scrutin soit supervisé par trois scrutateurs.

Si vous avez des questions, veuillez les envoyer au Secrétariat International le plus tôt possible.

Pour votre information, je vous prie de trouver ci-joint une copie du « Règlement Intérieur du Comité Consultatif », incluant les amendements votés à Dubrovnik en 2001.

Nous vous prions de croire, Chers Collègues, en nos meilleures salutations.

Gaia Jungeblodt
Directeur
Secrétariat International
de l'ICOMOS